# AB-CABS

*Société par actions simplifiée*
*à capital variable*
*Siège social : 3 rue d'Alsace - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE*
*818 461 543 R.C.S. MEAUX*

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre, à 14 h 00,

Monsieur Aissam BELKHELFA demeurant au 13 Rue Albert Schweitzer à CHAMPS-SUR-MARNE (77420), président et associé unique de la société AB-CABS,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs conférer en vue des formalités.

### PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de transférer le siège social du 3 rue d'Alsace à CHAMPS-SUR-MARNE (77420) au 13 Rue Albert Schweitzer à CHAMPS-SUR-MARNE (77420), à compte de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

> **« 4. SIÈGE SOCIAL**
>
> Le siège social est fixé au 13 Rue Albert Schweitzer – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**M. Aissam BELKHELFA**
Associé Unique - Président

Aissam BELKHELFA